



Avenant de contrat de travail

Par Yasmine40

Bonjour, j'étais assistante commerciale et mon employeur m'a proposé un poste de commercial basé en Allemagne donc au 1^{er} juin je commence mon nouveau poste et à partir de mars 2023 je dois signer un contrat allemand lorsque je m'installerai. C'est un aller simple, pas de retour. Donc la société m'a proposé un avenant ma période en France que je n'ai pas eu au 1^{er} juin donc j'ai relancé pour la signature mais ils ont fait une erreur sur la date dans l'avenant donc je leur retourne mais à ce jour 24 juin toujours pas d'avenant même après relance.

L'employeur propose un contrat allemand séparé que je n'ai pas encore signé et donc je serai soumis à la législation allemande.

J'ai appris que l'impôt allemand préleve 40% du salaire donc je demande à l'employeur de renégocier le salaire pour l'Allemagne car j'étais totalement perdante pour recommencer une nouvelle vie en Allemagne où la vie est plus chère. Aujourd'hui le RH me dit qu'ils vont se renseigner mais qu'ils n'augmenteront pas le salaire malgré la situation financière et que je serai payé au salaire d'assistante commerciale au mois de juin et qu'ils me complèteront si je prends une décision. Sauf que j'ai pas dit dans mon email que je refusais le poste. Ont-ils le droit de me payer au salaire d'assistante commerciale alors que je suis cadre et du fait que l'avenant ne soit pas signé au 1^{er} juin à-t-il une valeur juridique malgré mes relances ?